



Tél. : 02.54.75.15.13

Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 26 octobre 2020

L'an deux mil vingt le 26 octobre à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 octobre 2020 s'est réuni Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN (à partir de 20h20), Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD.

Absents excusés :

Madame Carole CHARBONNIER,

Madame Claire VALLA donnant pouvoir à Madame Bernadette MANDARD.

Madame Annick GOINEAU, Maire, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, afin de respecter les gestes barrières et limiter les risques de contamination, demande, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la présente réunion se déroule à huis-clos. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Cédric DEVANNE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

57- PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE - APPROBATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Madame le Maire indique que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés « promouvables ».

Ce taux appelé « ratio-promus-promouvables » remplace l'ancien système des quotas (déterminés par les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois), et est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier de 0 à 100%.

Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quels que soient la filière et le mode d'accès sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

La délibération prise le 12 février 2020 étant incomplète par rapport aux cadres emplois existants au sein des services municipaux et compte-tenu des possibilités d'avancement offertes à certains agents en 2020, le Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion a été saisi pour nouvel avis le 22 septembre dernier.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, considérant l'avis favorable du CTP en date du 22 septembre 2020,

- ↳ Approuvent le tableau ci-dessous qui complète celui approuvé par délibération du 12 février 2020

Grades d'avancement	Taux de promotion
Adjoint patrimoine principal de 2ème classe	100%

58- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS INCOMPLET

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade permettant une évolution de carrière et que les Membres de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale saisis à cet effet se sont prononcés favorablement le 22 septembre dernier.

Madame le Maire propose donc de créer, à compter du 1^{er} décembre 2020 un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps incomplet (13,5/35), cadre d'emploi relevant de la catégorie C

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ Décident de créer, à compter du 1^{er} décembre 2020, un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps incomplet (13,5/35), cadre d'emploi relevant de la catégorie C
- ↳ Précisent que l'agent continuera à bénéficier du régime indemnitaire (RIFSEEP) instauré par la délibération n°32/2017 et selon le montant individuel fixé par arrêté N°30/2017 en date du 15 décembre 2017,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer les arrêtés correspondants.

59- BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°5

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil qu'à la demande de la trésorerie il y a lieu d'apporter une modification en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2020 :

Les Membres du Conseil après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ Approuvent la décision modificative N°5 au budget primitif 2020 ci-dessous :

ARTICLES	MONTANT
2188 – Autres immobilisations corporelles	-640,32
21318 – Autres bâtiments publics	+640,32

60- DOSSIER DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2021 (DSR)

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer sur le projet qui pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 (DSR) sachant que le dossier doit être déposé au plus tard le 15 novembre 2020. Comme déjà évoqué le projet de réhabilitation du Bar-Restaurant est éligible à cette dotation.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Sollicitent de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de la DSR 2021 pour l'achat et la réhabilitation du Bar-Restaurant,

61- DOSSIER DOTATION DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DURABLE 2021

Madame le Maire indique que l'aménagement du chemin piétonnier pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) et rappelle que le coût estimatif de cet aménagement s'élève à 120 000€ HT.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Sollicitent de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention à hauteur de 60% au titre de la DDAD 2021 pour la réalisation de ces travaux estimés à 120 000€ HT,
- ↳ Approuvent le plan de financement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ PLUi

Madame le Maire informe que dans la poursuite de l'élaboration du PLUi une enquête publique se déroulera du 16 novembre 2020 au 04 janvier 2021. Afin d'informer la population sur les modalités de cette enquête un flash spécial sera distribué d'ici début novembre.

➤ Conférence des Maires

Madame le Maire rend compte de la première conférence des Maires du mandat, organisée par la Communauté de Commune Val de Cher Controis, qui s'est déroulée le lundi 19 octobre 2020. Afin de définir les objectifs du mandat il a été présenté deux études sur le territoire portant sur le logement, l'économie et l'artisanat, le tourisme, la santé, la petite enfance, les seniors et les équipements sportifs et culturels. Une prochaine rencontre est prévue début 2021 sur les enjeux du mandat, le projet du territoire en travaillant sur la stratégie territoriale et financière.

➤ Canoé

Madame le Maire donne lecture de la lettre du club canoë vallée du cher reçue en réponse à la lettre dénonçant la convention de mise à disposition du lieu non entretenu sur une partie du camping.

➤ Vidéo protection

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré à ce jour deux entreprises pour étudier la possibilité d'installer la vidéo protection sur la commune. Elle présentera lors d'un prochain conseil municipal les devis et la possibilité d'adhésion au syndicat de la vidéo protection qui subventionne la réalisation de ces projets. Elle précise également que ce projet pourrait faire l'objet de la demande DETR 2021.

➤ Sècheresse 2019

Madame le Maire rappelle que vu les nombreux administrés concernés par des fissures sur leur habitation, la commune avait demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2019.

Elle informe que l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté interministériel du 15 septembre 2020, paru au Journal Officiel le 25 octobre 2020 et rappelle que les particuliers sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté au Journal Officiel pour déclarer les dommages subis auprès de leur compagnie d'assurance.

➤ Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Monsieur Cédric DEVANNE indique qu'il a participé à la dernière réunion au cours de laquelle un bilan mi-parcours du contrat avec la Région a été présenté. Il a relevé que différentes subventions pourraient convenir aux divers projets de la commune et propose de travailler sur les dossiers qui pourraient être présentés. Un rendez-vous est prévu.

➤ Cérémonie du 11 novembre

Madame le Maire indique qu'au regard de la crise sanitaire qui persiste et des mesures qui s'imposent à tous, la commémoration du 11 novembre n'aura pas lieu, seul le Maire et les Adjointes déposeront une gerbe au monument aux morts.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire répond aux questions posées par Madame Bernadette MANDARD sur le cahier ouvert à l'accueil de la Mairie :

• **Sécurité et abri bus arrêt angle Hauts Bonneaux RD 17**

Le Conseil Départemental interrogé, répond qu'il n'est pas possible d'installer un abri sur la RD 17 puisqu'il y en a déjà deux existants à moins de 300m de chaque côté. Une réflexion va être menée pour prévoir une implantation sur la rue des Haut Bonneaux lors des travaux du chemin piétonnier.

• **Passage sécurisé à la sortie du lotissement rue de la république pour un habitant se déplaçant en fauteuil électrique**

Le Conseil Départemental interrogé, répond qu'un passage à cet endroit ne serait pas sécurisé puisqu'il aboutirait sur le fossé. C'est le chemin piétonnier qui doit être utilisé, celui-ci ayant été conçu pour le passage d'un fauteuil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU

